

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 novembre 2025.

Date et heure de la séance : 12 novembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 10

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER- Mmes Christelle GERMAIN - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE- Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Thibaut FABRY procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET – Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - M. Pierre MESURE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jacques CHATAGNIER-DUBOISSET.

Absents : MM. Florian CATINOT - Pierre FERNAND.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/11/12/001

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS pour participer au financement de dépenses de fonctionnement.

Madame BOLIS commence par rappeler les subventions accordées par la commune pour le fonctionnement du C.C.A.S. en 2024 (154 981 €), en 2025 (183 821 €).

Elle poursuit en soulignant l'augmentation des participations au fonctionnement du S.I.V.O.S. de BILLOM, 5,35 €/habitant en 2024 (29 612,25 €) et 7,35 €/habitant en 2025 (40 682,25 €), participations prises en charge par le C.C.A.S.

Les nouvelles activités « Seniors+ » et le choix proposé aux aînés entre les chèques-cadeaux ou le repas ont générés de nouvelles dépenses supportées par le C.C.A.S.

Madame BOLIS propose donc au Conseil Municipal, de suivre l'avis émis par la commission « affaires sociales » du 4 novembre 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à verser au C.C.A.S. une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 13 novembre 2025
Reçu en préfecture le 13 novembre 2025

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.